Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_51-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026** **N° 20260625_51**

## OBJET • Versement d'un fonds de concours mobilité à la commune de Trégunc pour l'aménagement cyclable sur la route de Pont-Prenn

**Nombre d'élus communautaires • 48**
**Présents • 36**
**Pouvoirs • 11**
**Votants • 47**

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

**ABSENTS** • LE BRETON Kévin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_51-DE

Olivier BELLEC expose que le fonds de concours mobilité a été instauré en 2016. Il fait suite à l'approbation en 2015 de l'Agenda d'accessibilité programmé et du Schéma des modes doux qui actent le soutien de CCA, sous forme de fonds de concours, à la réalisation d'infrastructures mobilité-accessibilité par les communes. Son montant est plafonné à 30% du montant des dépenses et ne peut être supérieur au reste à charge de la commune. Dans le cadre du mandat 2020-2026, une enveloppe de 200K€ était budgétisée chaque année pour financer le fonds de concours mobilité. Sur cette période, CCA a ainsi versé 961K€ aux communes dont 39K€ pour la mise en accessibilité des arrêts de car, 904K€ pour les aménagements cyclables et 18K€ pour le stationnement vélo.

La commune de Trégunc porte un projet d'aménagement cyclable sur la route de Pont Prenn afin d'achever la continuité de la liaison cyclable entre le bourg et les plages de Pouldohan et de Pendruc. La commune prévoit de créer une piste cyclable depuis la rue de Concarneau (RD783) jusqu'à l'impasse de Pont Prenn sur un linéaire de 1,1 km puis d'assurer la continuité cyclable sur la route de Lambell par une chaussée à voie centrale banalisée (chaucidou) sur une distance de 400m.

Le coût total des travaux pour les aménagements cyclables est estimé à 691 674,50 €HT, selon le plan de financement suivant :

| | | |
|---|---|---|
| DSIL 2026 | 80 000,00 € | 12% |
| Département | 100 000,00 € | 14% |
| Fonds Mobilités Ministère de la Transition | 70 000,00 € | 10% |
| Fonds de concours mobilité CCA | 112 621,00 € | 16% |
| Commune | 329 053,50 € | 48% |

Pour mémoire, les montants validés et disponibles pour le fonds de concours mobilité 2026 seraient les suivants :

| Projets | Montants 2026 |
|---|---|
| Melgven – Liaison Bourg Croissant Bouillet | 85 540,18 € |
| Trégunc – Liaison Route de Pont Prenn | 112 621,00 € |
| TOTAL | 198 161,18 € |
| Reste disponible (200K€ inscrits par année budgétaire) | 1 838,82 € |

**Considérant les avis favorables de la commission Mobilités du 20 mai 2026, de la commission moyens généraux du 9 juin 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,**
**Ayant entendu le rapporteur,**
**Après en avoir délibéré,**

**A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,**

Le conseil communautaire :

- **Approuve** le versement d'un fonds de concours de 112 621 € à la commune de Trégunc pour l'aménagement cyclable de la route de Pont-Prenn,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT